

*Date de dépôt : 17 août 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de M. Pierre Eckert : Pourquoi un col de catégorie 3 pour les cyclistes se rendant de Versoix en ville ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 juin 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Pendant la durée du sommet à l'OMC, soit du 9 juin au 19 juin, les cyclistes se déplaçant sur la route de Lausanne se sont vus obligés d'effectuer un vaste détour pour éviter la zone du bâtiment de l'OMC. Le parcours obligé passait par l'avenue de France, la place des Nations, l'avenue de la Paix, la route de Pregny et enfin le chemin de l'Impératrice. Et le parcours inverse dans l'autre sens, bien entendu. Cela ajoute deux bons kilomètres au parcours sans compter près de 100 mètres de dénivelé. Pendant ce temps-là, la circulation automobile a pu tranquillement se poursuivre sur deux voies de circulation dans chaque sens et à plat !*

*Les cyclistes qui avaient tout de même souhaité prendre le risque de se mélanger à la circulation automobile se sont vus refoulés sans ménagement par la police et les militaires de faction.*

*Quel mépris pour les populations cyclistes des communes de Versoix, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy qui se rendent quotidiennement en ville pour leur travail ou d'autres activités ! En pleine canicule, rajouter près de 100 mètres de montée est simplement insensé. En venant depuis Bellevue, le parcours obligé passait par le chemin de l'Impératrice, qui est certes bucolique, mais que même l'auteur de ces lignes, cycliste entraîné, ne monte habituellement pas d'une traite tant la pente est raide.*

*Plus amusant, les autorités nous vantaient quelques jours auparavant une jolie petite nouvelle plage au bas du Jardin botanique : « La petite plage de galets dans le prolongement du Jardin botanique pourra servir de lieu de baignade, et s'inscrit dans une volonté plus large d'améliorer l'accès à l'eau ». Essayer de s'y rendre pour se rafraîchir se concluait une fois de plus par un refoulement sans ménagement vers des endroits arides et torrides.*

*Tout cela me conduit à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance de ses réponses :*

- Quelles sont les raisons qui ont conduit les autorités à obliger les cyclistes, pendulaires et autres, à effectuer un énorme détour avec dénivelé alors que le trafic automobile était maintenu sur deux pistes dans chaque sens ?*
- Même si la capacité de la route de Lausanne a dû être réduite du fait du sommet de l'OMC, pourquoi n'était-il pas possible de fermer une voie de circulation pour organiser tout de même le passage des cycles ?*
- Les cyclistes sont-ils considérés comme un danger potentiel pour le sommet de l'OMC ? Si c'est le cas, pourquoi les voitures pesant chacune au moins une tonne seraient-elles moins dangereuses ?*
- Le sommet de l'OMC était prévu de longue date. N'était-il pas possible de fixer l'inauguration de la plage du Jardin botanique à une date ultérieure pour éviter de mettre l'eau à la bouche (pour ainsi dire) de la population pour un lieu dont on savait qu'il deviendrait inaccessible tout de suite après ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Quelles sont les raisons qui ont conduit les autorités à obliger les cyclistes, pendulaires et autres, à effectuer un énorme détour avec dénivelé alors que le trafic automobile était maintenu sur deux pistes dans chaque sens ?***

Des raisons sécuritaires et de fluidité du trafic ont conduit le Conseil d'Etat, respectivement la police, à prendre des mesures d'interdiction de circuler à l'intérieur du périmètre délimité dans le cadre de la 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, notamment au détriment des cyclistes. Cependant, afin d'accompagner au mieux les usagers concernés par ces restrictions, des panneaux de déviation ont été placés en amont du dispositif fermé. Pour reprendre l'exemple des cyclistes en provenance de Versoix, une double signalétique était placée successivement à la hauteur des chemins de Chambésy et des Cornillons, de manière à éviter de piéger ces usagers et de les contraindre à emprunter le chemin de l'Impératrice, représentant une déclivité importante.

- ***Même si la capacité de la route de Lausanne a dû être réduite du fait du sommet de l'OMC, pourquoi n'était-il pas possible de fermer une voie de circulation pour organiser tout de même le passage des cycles ?***

Après avoir condamné les pistes cyclables des deux côtés de la chaussée en raison des infrastructures installées, les gabarits existants ne suffisaient plus à créer des aménagements cyclables sécurisés dans les deux sens, tout en maintenant les capacités d'absorption du trafic individuel motorisé entrant dans le centre-ville, respectivement d'évacuation des flux sortants.

- ***Les cyclistes sont-ils considérés comme un danger potentiel pour le sommet de l'OMC ? Si c'est le cas, pourquoi les voitures pesant chacune au moins une tonne seraient-elles moins dangereuses ?***

Les cyclistes ne représentaient pas un danger en tant que tel pour la manifestation. Par contre, des mesures contraignantes ont été prises afin de garantir leur propre sécurité.

- ***Le sommet de l'OMC était prévu de longue date. N'était-il pas possible de fixer l'inauguration de la plage du Jardin botanique à une date ultérieure pour éviter de mettre l'eau à la bouche (pour ainsi dire) de la population pour un lieu dont on savait qu'il deviendrait inaccessible tout de suite après ?***

L'inauguration de la plage du Jardin botanique a eu lieu le 30 mai 2022, permettant à la population de profiter de cette nouvelle infrastructure dès le début du mois de juin. Il n'y a pas eu de remise en question de la date d'inauguration de l'ouverture de ce nouvel accès au lac sur la rive droite du fait du décalage de la 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, initialement prévue du 30 novembre au 3 décembre 2021.

En conclusion, notre Conseil entend renforcer la prise en compte de la mobilité multimodale dans le cadre des mesures de sécurité liées aux événements à fort impact sur la mobilité. Ce renforcement sera effectué via une coopération rapprochée entre la police et l'office cantonal des transports (OCT), via la centrale de régulation du trafic (CRT).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA